COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 26 novembre 2020 à 19h, à huis-clos.

<u>PRESENTS</u>: LABASSE Emmanuel (Maire), BOUCHE Estel, BOUCHEREAU Pauline, MARTIN Camille, ROUX Frédéric, SIMON Baptiste, TALANDIER DE L'ESPINASSE Théo, VAUZEILLES Daniel, PANCRACIO Amélie, FOURNIER Pascal, CREGUT Sylvain

M. Baptiste SIMON est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DES DERNIERS COMPTES-RENDUS

Les membres du Conseil municipal approuvent les comptes rendus des réunions du 15 et du 29 octobre 2020.

PROPOSITIONS DE DELIBERATIONS

1. <u>l° Tarifs et conditions de la location de la Maison des Associations</u>

M. le Maire explique, qu'après avoir pris la délibération lors de la dernière réunion sur les tarifs et conditions de la location de la Maison des Associations, une comparaison a été réalisée avec les locations des salles des communes voisines.

Lors de l'année 2018, la Maison des Associations a été louée 9 fois (8 locaux et 1 personne extérieure) et en 2019, 13 fois (9 locaux et 4 personnes extérieures).

- M. Pascal FOURNIER et Mme Amélie PANCRACIO rappellent que la salle n'est pas louée pendant l'été pour éviter les nuisances auprès du camping « Les Bombes » et pour le déroulement des animations estivales.
- M. le Maire pose la question de savoir s'il faut maintenir ces tarifs en rappelant les tarifs précédents.
- M. Sylvain CREGUT précise que pour l'organisation d'un mariage, le tarif est très correct et qu'il y a peu de salle de cette dimension.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal décide de conserver la dernière délibération et demande au secrétariat de faire remonter les différentes demandes ou les remarques éventuelles des locataires.

De plus, de nombreuses tables doivent être remplacées. M. le Maire demande une étude sur le prix des tables, leurs dimensions. MM. Frédéric ROUX et Sylvain CREGUT se chargeront de ce dossier.

2. Astreintes hivernales

M. le Maire lit la délibération pour les astreintes 2019/2020 et précise que deux employés techniques sont concernés.

L'astreinte est fixée à hauteur de 109.28€.

- M. le Maire précise les conditions d'exercices et que les employés dépannent régulièrement des personnes qui se coincent en voiture.
- M. Sylvain CREGUT demande s'ils sortent plusieurs fois dans le week-end et si c'est la même astreinte. M. le Maire répond à l'affirmatif.

Mme Estel BOUCHE s'étonne que seules les astreintes des week-ends travaillés soient rémunérées. Il conviendra de vérifier les conditions exactes du paiement des astreintes.

3. Assainissement de la Guièze

M. le Maire a rencontré plusieurs riverains au sujet de la nécessité d'un assainissement individuel pour les habitations de ce lieu-dit. M. ROUX demande si les riverains ont bien compris l'intérêt de ces travaux et s'ils n'étaient pas mécontents. M. le Maire répond que l'information a bien été reçue, mais souhaite, quand même, organiser une réunion publique avec le SPANC pour les informer correctement.

Afin de réviser l'étude de zonage d'assainissement et lancer le projet d'assainissement individuel, il convient de transmettre cette compétence au Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire.

Les membres du Conseil Municipal votent pour.

POINT SUR LES TRAVAUX

I. Eclairage public

M. le Maire fait part de son entretien avec M. Ibrahim KARABULUT, Responsable du service Eclairage Public, SEMELEC 63.

A Lotissement Les Lodges – Lotissement des Mouflons

Il est proposé d'installer 24 candélabres en éclairage led (plus économique). Le coût (50% SIEG, 50% commune) de la part communal sera mis à jour et transmis par M. Karabulut. Les gaines sont déjà mises en place ; il manque uniquement le mobilier. Le coût total est estimé pour l'instant à 24 000€.

Il précise qu'il s'agit d'une simple information et que la délibération sera éventuellement prise après une étude approfondie du dossier.

B Les 500 diables

Un nouveau devis a été demandé pour un candélabre gris à led (idem lot Les Lodges) et pour l'enfouissement de la ligne électrique ; celui-ci ne nous ait toujours pas parvenu.

M. Baptiste SIMON se désole que d'une part, l'éclairage public s'éteigne à 22h et que d'autre part, l'éclairage public soit envisagé en zone de montagne. Mmes Estel BOUCHE et Amélie PANCRACIO sont contre le fait de mettre cet éclairage. Cette installation ne remporte pas l'approbation de tous les membres du conseil.

C. Le bourg

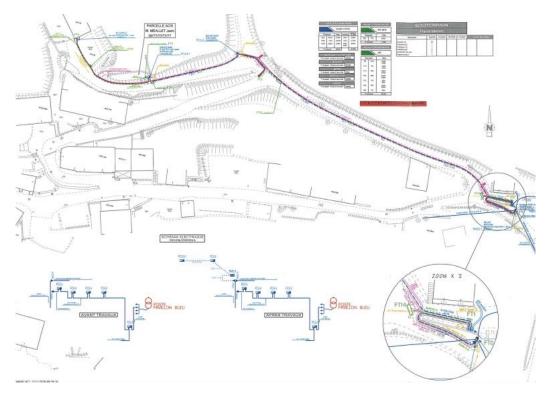
M. le Maire informe que les conventions sont faites et que le remplacement des candélabres et des éclairages sur les murs et à la mairie est en commande. Un passage en led est prévu pour tous les candélabres.

M. Pascal FOURNIER explique que les travaux du bourg seront finis courant janvier 2021.

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite réaliser l'aménagement de la route du Mont Dore (trottoirs, enrobés, places de parking...). Une estimation de 160.000€ a été réalisée par le bureau d'étude GEOVAL. Ce dernier s'occupe de monter le dossier de subvention.

D Varennes

M. le Maire présente le plan des travaux d'assainissement pour le terrain MEALLET et explique que les travaux ont démarré.



L'enfouissement des réseaux pour les terrains de MM. DE CASTRO et TOUZET ont été prévus. Les travaux sont réalisés par les employés communaux ; ce qui permet de réaliser une économie à hauteur de 30.000 à 40.000€.

Dans le projet du SIEG, pour les futurs travaux d'enfouissement des réseaux secs, ces réseaux seront supprimés. Une subvention va être également demandée.

Un candélabre a été accroché par un camion lors du terrassement de Mme BARRIERE. M. AUBRY refuse de saisir une assurance pour le remplacement du candélabre. A cette occasion, il faudra penser à le réimplanter sur un autre emplacement.

E. Diagnostic énergétique

Le Diagnostic énergétique sera lancé en 2021 par le SIEG (pour être finalisé en 2025) pour la rénovation de l'éclairage public et le financement à prévoir au budget de la commune (environ 99 000€ à la charge de la commune sans subvention) : montant des travaux 198.920€ (50% SIEG – 50% commune).

Cette rénovation comprendra le remplacement de II lanternes vétustes, de 37 lanternes capots plastiques et l'installation de 197 kits rétrofit LED sur les lanternes existantes.

A ce jour, il y a 100 ballons fluo (ampoules très polluantes) sur la commune. Au total, 345 lanternes seront à rénover pour 99 460€ H.T. avec un retour sur investissement sur 5 à 6 ans.

M. Pascal FOURNIER demande le coût de l'éclairage public et s'étonne de l'augmentation constante des tarifs. Il conviendra de calculer le coût de l'éclairage public en se référant aux factures détaillées.

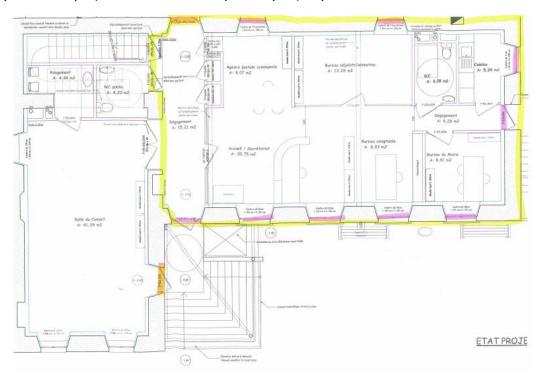
PROJETS FUTURS

I. Mairie

M. le Maire fait part de son entrevue avec Mme Sandrine SAUVETRE-POITRENAUD, architecte.

Pour rappel, le projet initial s'élevait à 800 000€. A ce jour, il devient urgent de travailler dans de bonnes conditions.

M. le Maire présente le projet révisé de manière plus simple (uniquement dans les locaux de l'ancienne école).



Le mobilier de l'agence postale serait financé à 100% par La Poste. Une étude de sol avait été réalisée : le sol doit être impérativement refait. D'autres études avaient été réalisées et certaines peuvent être conservées.

M. le Maire a demandé à l'architecte de chiffrer le projet au minimum. Il y aura la possibilité d'avoir des subventions par la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Dans l'appartement, il y a de la moisissure et le toit n'est plus étanche. Les employés communaux ne pourront pas faire toutes les réparations et les travaux : l'équipe n'a pas tous les corps de métiers.

Les demandes de subventions seront déposées dès que l'architecte aura finalisé le projet.

Mme Amélie PANCRACIO souhaite demander une estimation des honoraires de l'architecte et mettre en concurrence son devis.

M. Frédéric ROUX demande s'il est possible de faire travailler les entreprises locales. M. le Maire répond, que de toute façon, il conviendra à faire un appel d'offre.

Mme Estel BOUCHE demande si une étude peut être réalisée par un maçon afin d'avoir un autre avis. M. le Maire répond que l'architecte ne pourra suivre qu'un bureau d'étude, et non un maçon, dans la gestion du projet.

2. Estimation du bâtiment de La Poste

Une estimation du bâtiment de La Poste a été réalisée par l'agence AIP Sancy : M. le Maire lit le courrier.

Le problème est de déplacer l'agence postale communale avant de vendre le bâtiment. Il convient ainsi de commander le mobilier auprès de la Poste dès maintenant.

M. Pascal FOURNIER et M. Frédéric ROUX précisent que de nombreuses personnes cherchent des biens immobiliers sur le secteur et qu'il est judicieux de le mettre en vente dès maintenant.

Mme Amélie PANCRACIO propose de ne pas donner l'exclusivité à AIP Sancy pour la vente, pour vendre en direct si un habitant est intéressé.

M. Baptiste SIMON n'est pas favorable à cette vente. Il propose de se projeter sur 20 ans et de rénover ce bâti (éventuellement pour un commerce et/ou logement social) afin de le louer. Malgré le coût de la rénovation, il pense que les Chambonnaires seront contre cette vente.

La rénovation éventuelle de ce bâtiment engendrait des coûts importants (toit amianté, lézardes dans les murs, surface au sol trop petite 32m² sur 4 niveaux) et, ainsi, le retour sur investissement ne serait pas optimum.

M. Daniel VAUZEILLE précise que ce sujet est abordé depuis une dizaine d'années. Cette vente permettrait certainement l'installation d'une nouvelle famille à l'année dans la commune.

Suite à plusieurs échanges, les membres du Conseil Municipal votent comme suit :

Pour: 8 voix Contre: 1 voix Abstention: 2 voix.

Le bâtiment de La Poste sera mis en vente.

3. Plantation

Mme Estel BOUCHE présente les travaux de plantation effectués sur la commune ces dernières semaines par les agents communaux. Des arbustes d'un mètre cinquante ont été livrés avec des vivaces (pour la somme d'environ 3 000€) et ont été plantés dans le bourg, au Lac, à Varennes et à Bressouleille. Le fleurissement de l'été prochain sera différent et des économies seront certainement faites. Les charmilles de Varennes ont été arrachées pour des raisons de sécurité et seront mises à Bressouleille, près du parking.

Les thuyas situés à l'entrée de Varennes, près de la croix, ont été arrachés. Les graines données par les habitants de la commune seront plantées au printemps. Les jardinières sur les croix et les murs seront enlevées pour être remplacées par des vivaces aux pieds.

4. Pompe de vidange - Aire de camping-cars

M. le Maire rappelle les devis présentés lors du dernier conseil et informe qu'ils ont été revus à la baisse.

M. Frédéric ROUX demande si des nids de poules peuvent être rebouchés à Dyane et à Bressouleille. En cas de déneigement, la voirie risque d'être arrachée. D'autres villages sont aussi concernés.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal est favorable au lancement des travaux de réfection de la voirie.

5. Maison de la réserve - Chaudefour

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise TGM Bois ce mois-ci. Une subvention CEE à hauteur de 464€ devrait être perçue.

Les peintures extérieures doivent être réalisées par l'entreprise DA CRUZ pour un montant de 6 010 € H.T.

M. Pascal FOURNIER demande à réévaluer le loyer. Le dossier doit être révisé tous les 3 ans.

Les barrières au cœur de la réserve devaient être remises en état par les agents de la Communauté de Communes. Il conviendra de contacter M. GATIGNOL, responsable technique, pour relancer cette opération.

M. Daniel VAUZEILLE propose que la commission des travaux se rende prochainement sur place.

6. Jardin de l'école de La Save

M. le Maire explique que de la terre a été amenée à l'école à la demande du professeur des écoles, Mme LABOUREYRAS. Cette dernière souhaite faire jardiner les enfants. Un composteur a été commandé.

7. Subvention : demandes à réaliser

M. le Maire propose de faire des demandes de subventions pour les dossiers suivants :

- MDA Cuisine
- Future mairie
- Le bourg : Voirie des caves Chanet au moulin Gerbaulet
- Encorbellement aux abords du lac
- Enfouissement des réseaux à Varennes
- Cimetière (marches)
- Musée RABANY (toiture en chaume)

M. le Maire souhaite que tous les membres de l'équipe travaillent sur ces dossiers.

DEMANDE DES GALOPINS DU SANCY – VENTE D'HERBES

M. le Maire lit le mail du demandeur. M. Daniel VAUZEILLE s'étonne que cette parcelle appartienne à la commune et non à la section de Moneaux : il conviendra de vérifier au cadastre.

La commission agricole se chargera d'étudier cette demande.

POINT SUR LE DOSSIER PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE

M. le Maire présente les devis qui ont été demandés auprès des entreprises TOSHIBA, COPYCLASS et KODEN :

TOSHIBA: 222 €/mois
 COPYCLASS: 168€/mois
 KODEN: 119€/mois

Le rachat de leasing de KODEN (actuel prestataire) est a priori possible : il conviendra de bien vérifier cet élément.

Les membres du Conseil Municipal accordent sa confiance à M. le Maire pour gérer ce dossier.

RENCONTRE AVEC L'ASSOCIATION VARENNES EN MOUVEMENT

M. le Maire propose d'envoyer à l'équipe municipale, par mail, le compte-rendu de la rencontre avec M. Vincent LEOTY avec l'arrêté relatif à l'accès des vestiges de la motte féodale de Varennes.

DISTRIBUTION DE SACHE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PUY-DE-DOME

M. le Maire fait part de la proposition de distribution de 200 saches pour l'année 2021 pour l'ensemble des agriculteurs de la Commune par la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme.

Un maximum de 20 saches par exploitation peut être distribué. Cette opération nécessite de réaliser un inventaire des bénéficiaires et d'établir un mode de distribution.

M. le Maire charge M. Daniel VAUZEILLE, responsable de la Commission agricole, de gérer le dossier.

DEMANDE DE MME SIMON – RENOUVELLEMENT DE CONTRAT TRAMPOLINE

M. le Maire fait part de la demande de Mme SIMON quant au renouvellement de son contrat pour l'année 2021. Il conviendra de revoir l'ensemble des contrats en début d'année prochaine.

<u>SICTOM DES COUZES – SCHEMA TERRITORIAL DE GESTION DES DECHETS ORGANIQUES</u> (STGDO)

En tant que délégué, M. Sylvain CREGUT présente le projet du SICTOM des Couzes au sujet du STGDO.

L'objectif est de réduire, d'ici 2024, de moitié les déchets organiques produits par les ménages. Le SICTOM propose des composteurs individuels et collectifs.

Mme Amélie PANCRACIO et M. Sylvain CREGUT proposent, ainsi, d'installer un composteur collectif avec un broyat sur la commune et de l'installer près des ateliers municipaux. M. Pascal FOURNIER précise que la commune de Murol possède déjà un broyat et qu'un prêt de cet appareil est possible.

Mme Estel BOUCHE précise que le composteur, situé sur la commune de Murol, n'est plus mis à disposition des particuliers car il y avait une mauvaise gestion de la structure.

Après réflexion, un composteur collectif sera demandé pour être installé près de l'école. M. Sylvain CREGUT se charge de faire la demande auprès du SICTOM des Couzes.

Une communication sera faite dans le prochain bulletin municipal.

SIVOM DE LA VALLEE VERTE

Mme Estel BOUCHE présente le projet relatif à la cantine du SIVOM de la Vallée Verte. Il est envisagé de faire réaliser l'intégralité des repas par le cuisinier du syndicat et de rompre, ainsi, le contrat avec la société API.

Le contrat de travail du cuisinier passerait de 28h à 31h. Il réaliserait des repas équilibrés en prévision de l'application de la loi EGalim.

Le coût actuel facturé par la société API est de 3,27€. L'estimation des futurs repas « locaux » est de 3,50 € à 4 € pour la structure. L'application de la loi EGalim oblige à une augmentation des coûts de la marchandise (produits bio ou locaux).

CCAS – Distribution des paniers et des cadeaux

M. le Maire précise que quelques communes voisines font une distribution de paniers cette année.

L'ensemble du Conseil municipal reste sur sa décision de ne rien faire. Mme Camille MARTIN, responsable du C.C.A.S., rappelle que, lors des deux précédentes réunions, l'ensemble des élus et des représentants d'association étaient contre.

PARKING PAYANT

Afin de récupérer des fonds, M. le Maire relance l'idée de faire payer les parkings aux abords du lac et de la Vallée de Chaudefour. Il rappelle également que les employés techniques passent beaucoup de temps à nettoyer ces lieux de travaux (sanitaires, pataugeoire gratuite...). Le paiement des parkings permettrait bons nombres de travaux.

M. le Maire propose de créer un groupe de travail.

Les élus suivants se portent volontaires : Théo TALANDIER DE LESPINASSE, Sylvain CREGUT, Baptiste SIMON, Amélie PANCRACIO et Emmanuel LABASSE.

LES BREVES DE CHAMBON SUR LAC

M. le Maire fait part des retours très positifs de la part des Chambonnaires pour ces brèves. Il propose de les mettre sur le site internet de la commune.

Mme Pauline BOUCHEREAU se charge d'actualiser le site internet.

Il est 22h20, la séance du conseil est levée.